



Commune de SCHERWILLER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 DECEMBRE 2011

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 29 novembre 2011 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 30 novembre 2011 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mme Régine DIETRICH et Mireille BIMBOES, MM. Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Bernard MARTIN, Adjointes au Maire ; M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Carine SCHUTZ, Claudine ZIPPER et Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Serge MATHIS, Didier ROECKEL, Conseillers Municipaux.

M. Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué et M. Maurice RIESTER Conseiller Municipal, sont absents et excusés.

M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué est absent.
M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal est absent.

M. Maurice RIESTER a donné procuration à M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal ; M. Philippe VOLK a donné procuration à Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : **21** Présents : **17** Absents et excusés : **2** Procurations : **2**
Absent : **2**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE Mme. Claudine ZIPPER, secrétaire de séance

Le Maire informe le Conseil Municipal que le point 43.5 EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT est ajourné, les éléments nécessaires à la prise de décision du Conseil Municipal n'étant pas disponibles.

43.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2011

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal relève que dans le point 42.6, deux chiffres ont été inversés et qu'il y a lieu de lire :

« M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, constate que le budget 2012 fait état d'un excédent prévisionnel de 12 250 € environ alors que pour 2011 il était égal à 850 €.

Outre cet élément, le procès-verbal préalablement à la séance intégralement diffusé est approuvé à l'unanimité des membres présents.

43.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 25 novembre 2011, portant attribution de la fourniture et pose de candélabres et le remplacement d'une armoire d'éclairage public à l'entreprise VIGILEC Z.A. Sud – 5, rue Louis Bahner à Sélestat pour un montant de 12 616,60 € TTC.
- Décision municipale en date du 30 novembre 2011, portant acquisition d'un véhicule Fourgonnette au garage Paul KROELY Automobiles de Sélestat pour un montant de 13 778,27 € TTC.

Entrée de M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal

43.3 ADMINISTRATION GENERALE Centre Communal d'Action Sociale Remplacement d'administrateurs

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal, la démission de Mme Brigitte KEMPF par lettre du 24 octobre dernier de ses fonctions au sein du Conseil Municipal ainsi que du Conseil d'Administration du CCAS informé lors de sa dernière réunion.

La procédure de remplacement des administrateurs élus démissionnaires est régie par l'article R 123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles. Conformément à cet article et vu le point 1.2.7 de la séance du Conseil Municipal du 27 mars 2008, il y a lieu de procéder au renouvellement de l'intégralité des administrateurs élus et donc de refaire une procédure complète de vote (dépôt de listes de candidats, vote à la représentation proportionnelle,...)

Une fois les administrateurs renouvelés, il y aura lieu de procéder à nouveau à l'élection du vice-président.

Il est rappelé que le nombre des membres du Conseil d'Administration du CCAS est fixé à treize (six désignés par le Conseil Municipal et six nommés par le Maire, Président de droit).

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une liste est déclarée. Elle est composée des candidats suivants :

- Mme Mireille BIMBOES
- Mme Régine DIETRICH
- Mme Pierrette LACOMBE
- Mme Carine SCHUTZ
- M. Olivier SENGLER
- Mme Claudine ZIPPER

A l'issue du scrutin, sont désignés administrateurs du CCAS :

- Mme Mireille BIMBOES
- Mme Régine DIETRICH
- Mme Pierrette LACOMBE
- Mme Carine SCHUTZ
- M. Olivier SENGLER
- Mme Claudine ZIPPER

Ceci à l'unanimité des votes validés (19) – 1 vote nul.

Le Maire, également Président du CCAS, indique que le Conseil d'Administration se réunira le 15 décembre prochain à 18h00. Les administrateurs nouvellement élus seront rapidement destinataire de l'invitation à la réunion précitée.

43.4 EDUCATION – CULTURE

Participation de la Commune aux frais de séjour des enfants y compris étudiants en voyage scolaire, classe d'études ou séjour pédagogique

Rapporteur : **Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire**

Par délibération du 28 avril 2003, le Conseil Municipal a décidé d'allouer une participation de la Commune aux frais de séjour des enfants en classe d'études et voyage scolaire, ceci à hauteur de 5,03 € par enfant et par jour pour tout séjour de cinq jours consécutifs minimum.

Par délibération du 24 octobre 2006, la participation a été étendue à tout séjour en classe d'études, voyage scolaire quel que soit sa durée et ceci pour un montant limité à 30 € par enfants/an.

Il est aujourd'hui demandé au Conseil Municipal, vu les demandes diverses enregistrées en Mairie :

- **De préciser** que la participation définie par délibération du 24 octobre 2006 sera allouée pour tout enfant de la Commune scolarisé en classe maternelle, élémentaire, collège, lycée ou enseignement professionnel y compris en enseignement supérieur (étudiant) ceci pour tout séjour en classe d'études, voyage scolaire ou séjour pédagogique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PRECISE** que la participation définie par délibération du 24 octobre 2006 sera allouée pour tout enfant de la Commune scolarisé en classe maternelle, élémentaire, collège, lycée ou enseignement professionnel y compris en

enseignement supérieur (étudiant) ceci pour tout séjour en classe d'études, voyage scolaire ou séjour pédagogique.

ADOPTE A L'UNANIMITE

43.5 EQUIPEMENT SPORTIF COUVERT

Mandat de maîtrise d'ouvrage

Attribution et signature du marché

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Confèrent aux éléments communiqués par le Maire en entrée de séance, le présent point sera traité lors d'une prochaine séance dès que l'ensemble des éléments nécessaires à son traitement seront connus.

43.6 FINANCES

Budget général – Budget supplémentaire 2011

**Rapporteurs : M. André BOESCH, Maire
M. Marc HEIMBURGER, Adjoint**

Le document arrêté se présente comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses nouvelles 1 495,- €

Dont virement complémentaire
A la section d'investissement 13 912,- €

Recettes nouvelles 1 387 699,98 €

Dont excédent antérieur 1 341 069,98 €

Solde et résultat prévisionnel de fonctionnement 2011 1 386 204,98 €

INVESTISSEMENT

	REPORTS	PROPOSITIONS NOUVELLES	TOTAL
DEPENSES	3 182 458,14	1 403 020,30 (dont déficit antérieur 1 167 170,12)	4 585 478,44
RECETTES	3 993 470,44	592 008,-	4 585 478,44
SOLDE	+ 811 012,30	- 811 012,30	./.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** le budget supplémentaire 2011 tel que présenté.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire, indique que le budget supplémentaire tel que présenté intègre des ajustements par rapport au budget primitif. Ces ajustements légers (cf 1 495 € en dépenses nouvelles) ainsi que l'intégration des reports (cf délibération du Conseil Municipal de juin 2011) constituent ce budget supplémentaire 2011.

Courant janvier prochain, sera effectué un travail de fond sur les reports de 2011 et plus particulièrement en matière de recettes d'investissement, section où des décisions déterminantes devront être prises par rapport à des projets engagés depuis un certain temps.

Il est indiqué également que la centralisation des incidences de l'EHPAD par la mise à disposition définitive courant 2012 permettra au Conseil Municipal d'avoir une vision des volumes d'investissements plus claire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le budget supplémentaire 2011 tel que présenté.

ADOpte A L'UNANIMITE

Le Maire remercie les services de la Mairie pour le travail effectué dans le cadre de la préparation de ce dossier.

43.7 COMMUNICATIONS

Le Maire adresse ses félicitations aux organisateurs (l'Office du Tourisme et les viticulteurs) du premier marché gourmand de Noël et relève la participation active des associations locales dont les lavandières, la Chorale Sainte Cécile, la batterie fanfare des Sapeurs-Pompiers, l'association des Commerçants et Artisans de Scherwiller, l'Harmonie Sainte Jeanne d'Arc, la Chorale de Châtenois. La manifestation a permis une nouvelle fois de mettre en valeur l'implication et le dynamisme des viticulteurs locaux.

43.8 VŒUX

./.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

La secrétaire de séance
Mme Claudine ZIPPER

Le Maire
André BOESCH